

Recueil des Actes Administratifs

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.

Recueil des Actes Administratifs

Normal n°75 – du 05 octobre 2015

Publié le 05/10/2015

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature			
	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales				
Arrêté	ARRETE n°135/SGAR/2015 du 5 octobre 2015 portant publication de la modification de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes.				
Arrêté	Arrêté n°134/SGAR/MNC/2015 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocation Familiales de la Vienne				
Arrêté	Arrêté n°132/SGAR/2015 modifiant la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)	25/09/2015			
Direction Rég	ionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Poitou-	Charentes			
Décision	arrêté du 28 septembre, Fixant le règlement de mise en œuvre du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) en région Poitou-Charentes, au titre de l'année 2015				
	Rectorat de Poitiers				
Arrêté	Arrêté numéro : 237- 15 relatif à la Désignation des membres du CHSCT de proximité de l'académie de Poitiers"	22/09/2015			
Arrêté	Arrêté n° 242-15 modificatif relatif à la désignation des membres du CHSCT spécial départemental des Deux - Sèvres	28/09/2015			
Arrêté	Arrêté n°236-15 du 22 septembre 2015 relatif à la composition du comité de pilotage santé et sécurité au travail de l'académie de Poitiers	22/09/2015			



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

ARRETE n° 135/SGAR/2015

du .5. .xxxxxxx 2015

portant publication de la modification de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes

LA PRÉFETE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES PRÉFETE DE LA VIENNE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le décret n° 2014-1730 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté n°67/SGAR/2015 du 1er juin 2015 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes ;

Vu la délibération du conseil régional de Poitou-Charentes en date du 25 septembre 2015 ;

Vu la délibération prise par le conseil départemental de la Charente le 10 juillet 2015 ;

Vu la délibération prises par le conseil départemental de la Vienne le 4 juin 2015 ;

Vu la délibération prise par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême le 25 juin 2015 ;

Vu la délibération prise par la communauté d'agglomération du Grand Poitiers le 26 juin 2015 ;

Vu la décision du bureau de la chambre régionale de commerce et d'industrie Poitou-Charentes le 23 avril 2015 ;

Vu la décision du bureau de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes, le 9 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1er : La composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

1. Représentants du conseil régional de Poitou-Charentes

Mme Reine-Marie Waszak, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes, en tant que suppléante de M. Jean-François Macaire, président du conseil régional de Poitou-Charentes,

Mme Françoise Mesnard, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes en tant que suppléante de M. Benoît Biteau, vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes,

Tél.: 33 (0) 5 49 55 63 63 - fax: 33 (0) 5 49 55 63 01 Adresse postale: 15 rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers CEDEX M. Christophe Ramblière, conseiller régional de Poitou-Charentes, en tant que suppléant de M. Michel Gourinchas, conseiller régional de Poitou-Charentes,

Mme Françoise Bély, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes en tant que suppléante de M. Pascal Duforestel, conseiller régional de Poitou-Charentes,

Mme Françoise Coutant, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes en tant que suppléante de M. Serge Morin, conseiller régional de Poitou-Charentes,

Mme Sally Chadjaa, conseillère régionale de Poitou-Charentes en tant que suppléante de Mme Véronique Marendat, conseillère régionale de Poitou-Charentes.

2. Représentants des conseils départementaux

M. Samuel Cazenave, vice-président du conseil départemental de la Charente, en tant que suppléant de M. Jérôme Sourisseau, vice-président du conseil départemental de la Charente,

Mme Nicole Bonnefoy, conseillère départementale de la Charente et son suppléant M. Philippe Bouty, conseiller départemental de la Charente,

M. Ludovic Devergne, conseiller départemental de la Vienne en tant que suppléant de M. Claude Eidelstein, conseiller départemental de la Vienne,

M. Benoît Prinçay, conseiller départemental de la Vienne en tant que suppléant de M. Dominique Clément, vice-président du conseil départemental de la Vienne.

3. Représentants des communautés d'agglomération

M.Xavier Bonnefont, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, en tant que suppléant de M. Jacques Persyn, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

M. Philippe Brottier, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers, en tant que suppléant de M. Bernard Cornu, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers.

4. Représentants des chambres consulaires

M. Joël Godu, membre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes, en tant que suppléant de M. Jean-Michel Banlier, président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Poitou-Charentes,

M. Olivier Damiens, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie Poitou-Charentes en tant que suppléant de M. Thierry Hautier, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie Poitou-Charentes.

Article 2 : Au vu de ces modifications, la composition du conseil d'administration est la suivante :

1°) Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

1. Conseil régional de Poitou-Charentes

Titulaires	Suppléants Mme Reine-Marie Waszak, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes		
M. Jean-François Macaire, président du conseil régional de Poitou-Charentes			
M. Benoît Biteau, vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes	Mme Françoise Mesnard, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes		
M. Michel Gourinchas, conseiller régional de Poitou-Charentes	M. Christophe Ramblière, conseiller régional de Poitou-Charentes		
M. Pascal Duforestel, conseiller régional de Poitou-Charentes	Mme Françoise Bély, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes		
M. Serge Morin, conseiller régional de Poitou- Charentes	Mme Françoise Coutant, vice-présidente du conseil régional de Poitou-Charentes		
Mme Véronique Marendat, conseillère régionale de Poitou-Charentes	Mme Sally Chadjaa, conseillère régionale de Poitou-Charentes		

2. Conseils départementaux

Titulaires	Suppléants		
M. Jérôme Sourisseau, vice-président du conseil départemental de la Charente	M. Samuel Cazenave, vice-président du conseil départemental de la Charente		
Mme Nicole Bonnefoy, conseillère départementale de la Charente	M. Philippe Bouty, conseiller départemental de la Charente		
Mme Sylvie Marcilly, vice-présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime	Mme Martine Villenave, conseillère départementale de la Charente-Maritime		
Mme Françoise de Roffignac, vice-présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime	M. Robert Chatelier, conseiller départemental de la Charente-Maritime		
Mme Claire Paulic, conseillère départementale des Deux-Sèvres	Mme Séverine Vachon, vice-présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres		
Mme Coralie Denoues, conseillère départementale des Deux-Sèvres	M. Léopold Moreau, vice-président du conseil départemental des Deux-Sèvres		
M. Claude Eidelstein, conseiller départemental de la Vienne			
M. Dominique Clément, vice-président du conseil départemental de la Vienne	M. Benoît Prinçay, conseiller départemental de la Vienne		

3. Communautés d'agglomération

Titulaires	Suppléants
M. Jacques Persyn, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême	M.Xavier Bonnefont, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême

M. Jean-François Vatré, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle	M. Roger Gervais, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle		
M. Jean-Pierre Tallieu, de la communauté d'agglomération Royan Atlantique	M. Francis Herbert, vice-président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique		
M. Pierre Chevillon, vice-président de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan	M. Bruno Bessaguet, vice-président de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan		
M. Jean-Philippe Machon, président de la communauté d'agglomération de Saintes	M. Patrick Simon, vice-président de la communauté d'agglomération de Saintes		
M. Jacques Billy, vice-président de la communauté d'agglomération du Niortais	M. Florent Simmonet, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération du Niortais		
M. Claude Pousin, vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	M. Philippe Brémond, vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais		
M. Bernard Cornu, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers	M. Philippe Brottier, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Poitiers		
M. Gérard Pérochon, vice-président de la communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais	M. Dominique Chaine, vice-président de la communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais		

4. Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désignés par les associations départementales des maires

Titulaires	Suppléants M. Christian Faubert, président de la communauté de communes de la Haute Charente		
M. Lilian Jousson, vice-président de la communauté de communes de Grand Cognac			
M. Sylvain Barreaud, président de la communauté de communes Charente-Arnoult Coeur de Saintonge	Mme Nathalie Akermann, vice-président de la communauté de communes du Bassin de Marennes		
M. Patrice Pineau, vice-président de la communauté de communes du Thouarsais	M. Didier Voy, vice-président de la communauté de communes de Parthenay Gâtine		
M. Jean-Claude Boutet, vice-président de la communauté de communes du Val Vert du Clain	M. Daniel Tremblais, président de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse		

2°) Représentants de l'État

Titulaires	Suppléants	
M. Stéphane Daguin, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Poitou-Charentes	M. Pierre Chauleur, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales Poitou- Charentes	
M. Patrice Guyot, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes	Mme Marie-Françoise Bazerque, directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes	
M. Raynald Vallée, directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime	Mme Bénédicte Genin, directrice départementale des territoires de la Charente	
Fabienne Dufay, directrice régionale des finances publiques Poitou-Charentes	Daniel Brugié, administrateur des finances publiques Poitou-Charentes	

3°) Représentants des chambres consulaires

Titulaires	Suppléants		
M. Jean-Michel Banlier, président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Poitou- Charentes	M. Joël Godu, membre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Poito Charentes		
M. Dominique Marchand, vice-président de la chambre régionale d'agriculture de Poitou- Charentes	M. Eric Le Gallais, membre de la chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes		
M. Thierry Hautier, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie Poitou-Charentes	M. Olivier Damiens, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie Poitou-Charentes		
M. Jean-Pierre Sibert, conseil économique, social et environnemental régional du Poitou-Charentes	Mme Sylvie Macheteau, conseil économique, social et environnemental régional du Poitou- Charentes		

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Poitiers, le -5 001. 2015 La préfète de région

Christiane BARRET



PRÉFET DE LA REGION POITOU - CHARENTES

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit Des Organismes de sécurité sociale

ARRÊTÉnº 134 /SGAR/MNC/2015

Portant modification des membres du conseil d'administration De La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane BARRET aux fonctions de préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2011 du préfet de région portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne ;

Vu le courrier en date du 21 septembre 2015 de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT,

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux, l'arrêté en date du 28 septembre 2011 est ainsi modifié :

ARRÊTE

Article 1

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'allocations Familiales de la Vienne en tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la CFDT ;

Titulaire: Monsieur Jacquelin COURTOIS

(anciennement suppléant) en remplacement de M. Claude BERGER

Suppléant : poste vacant

Article 2

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le Secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, le Chef de l'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Poitou-Charentes .

Fait à Poitiers, le 2 007. 2015

La Préfète de région,

Le Sedéssire Général Pour les affaires régionales,

Stephane DAGUIN



PREFETE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

ARRETE N° 132 /SGAR/2015 du 2 5 SEP. 2015

modifiant la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) en Poitou-Charentes

> La Préfète de la région Poitou-Charentes Préfète de la Vienne Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 9, ensemble de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat;

VU le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Madame Christiane BARRET aux fonctions de Préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète du département de la Vienne

VU l'arrêté modifié du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat;

VU l'arrêté préfectoral n°38/SGAR/2015 du 14 avril 2015 fixant la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) en Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral n°92/SGAR/2015 du 22 juin 2015 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en Poitou-Charentes ;

VU les propositions des représentants des organisations syndicales et des administrations de l'Etat ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Poitou-Charentes

ARRETE

Article 1er: l'article 2 de l'arrêté n°38/SGAR du 14 avril 2015 est modifié comme suit :

Pour les représentants de l'administration

Pour l'université de La Rochelle

Madame Isabelle WIART est désignée en tant que membre titulaire en lieu et place de Monsieur Éric LUSSAN.

Pour les ministères économiques et financiers

Madame Laurence BAYSSE est désignée en tant que membre suppléant en lieu et place de Monsieur Benoît DELANAUD.

Le reste des dispositions est sans changement.

<u>Article 2</u> : Le présent arrêté qui modifie l'arrêté n°38/SGAR du 14 avril 2015 prend effet à compter de ce jour.

Article 3:

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la SRIAS et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers, le 25/09/2015

LA PREFETE DE REGION

Par délégation, Le Secrétaire Général Pour les alfailes régionales,

Stéppane DAGUIN



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

ARRETE N° 193 /D.R.A.A.F./S.R.E.A.F.E. 2015

En date du 2 8 SEP. 2015

Fixant le règlement de mise en œuvre du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL) en région Poitou-Charentes, au titre de l'année 2015.

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES; PREFETE DE LA VIENNE; CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

2-6 0

- VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européens agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil,
- VU le règlement (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans le secteur agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur les fonctionnement de l'Union européenne,
- VU les Lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides de l'État dans le secteur agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01),
- VU le Régime d'aide notifié SA 37588 (2013/N) approuvé par la commission européenne le 19 décembre 2013,
- VU le Régime d'aide exempté SA 41135 (2015/XA) relatif au PIDIL enregistré par la commission européenne le 19 mai 2015,
- VU les articles D. 330-2 à D.330-3 et D. 343-3 à D.343-18 du code rural,
- VU la circulaire DGPE/SDC/2015-480 du 26 mai 2015 relative au programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL),
- VU le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe),
- VU l'avis du Comité Régional Installation Transmission (CRIT) dans sa séance du 9 juillet 2015,
- VU la notification d'enveloppe de droits à engager du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt d'un montant de 455 565 €, accordés au titre de la taxe JA pour l'année 2015,
- **SUR** proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, chargé de la région POITOU-CHARENTES,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTIONS INDIVIDUELLES

Le programme pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales (PIDIL) pour la région Poitou-Charentes regroupe les actions ci-après, classées par ordre de priorité, destinées :

- aux candidats à l'installation,
- aux cédants potentiels,
- aux propriétaires fonciers.

1/- ACTIONS EN FAVEUR DES CANDIDATS A L'INSTALLATION

Code d'action	Intitulé	Objet	Bénéficiaire	Plafond d'aide publique
1 – Aides au conseil	Soutien technique au J.A.	Prendre en charge partiellement les frais inhérents à la recherche de références techniques ou économiques en systèmes ou productions innovantes et/ou de qualité	Organisme prestataire	80% de la dépense engagée dans la limite de 1 500 €
2 - Aides au conseil	Prise en charge des frais de diagnostic	Financer une étude de marché pour des productions spécifiques ou des productions en vente directe	Organisme prestataire	80% de la dépense engagée dans la limite de 1 500 €
3 - Aides à la formation	Aide au parrainage	Rémunérer le stage de professionnalisation d'un jeune	Candidat à l'installation	Montant fonction de la situation antérieure du jeune sur une durée de 3 à 12 mois

2/- ACTIONS EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES FONCIERS ET DES CEDANTS POTENTIELS

Code d'action	Intitulé	Objet	Bénéficiaire	Plafond d'aide publique
4- Aides aux agriculteurs cédants	Inscription au répertoire	Encourager les futurs cédants à s'inscrire au répertoire départemental à l'installation (18 mois au moins avant la transmission)	Cédant	5 000 €
5 – Aides aux agriculteurs cédants	Prise en charge partielle des frais d'audit	Encourager l'audit d'une exploitation à reprendre pour faciliter la démarche transmission- installation	Organisme prestataire de service	80% de la dépense engagée dans la limite de 1 500 €

3/- ACTIONS EXCLUSIVEMENT FINANCEES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Code d'action	Intitulé	Objet	Bénéficiaire	Plafond d'aide publique
6 - Aides à la formation	Aide au remplacement	Financer le remplacement du jeune qui a besoin de quitter son exploitation pour suivre une formation complémentaire	Jeune agriculteur	60 € par jour pendant 100 jours
7 – Aides aux agriculteurs cédants	Location de la maison d'habitation et/ou des bâtiments	Encourager un agriculteur qui cesse son activité à louer la partie « habitation » du siège d'exploitation et/ou les bâtiments à un jeune qui s'installe	Propriétaire cédant	5 000 €
8 - Aides aux agriculteurs cédants	Aide à la transmission progressive de capital social	Encourager une transmission progressive de parts sociales entre un cédants et un jeune agriculteur	Cédant	5 000 €
9 – Aides aux propriétaires bailleurs	Aide au bail	Encourager les propriétaires fonciers à conclure un bail à ferme ou à long terme au profit d'un jeune agriculteur	Propriétaire foncier	Aide à l'ha calculée localement dans la limite de 8 000 € par propriétaire

10 – Aides aux propriétaires bailleurs	Aide à la convention de mise à disposition (CMD)	Encourager les propriétaires fonciers à conclure une CMD avec la SAFER le temps de constituer une unité viable et/ou de trouver un repreneur jeune agriculteur	Propriétaire foncier	100 €/ha à la signature de la CMD dans la limité de 30 ha. 160 €/ha à la signature du bail avec un jeune agriculteur dans la limité de 30 ha.
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE 2 – ACTIONS DE REPERAGE, ANIMATION, COMMUNICATION

Le financement des actions de repérage, animation et communication fait l'objet d'une procédure d'appel d'offre au niveau régional. Par conséquent, le lancement de cette procédure, l'instruction des réponses et la décision de financement sont faits par la DRAAF.

Les conventions ou arrêtés préciseront explicitement les objectifs (repérage par prospection de nouveaux territoires, accompagnement des transmissions, suivi des parrainages avec mise en place d'outils spécifiques mise en place d'un tutorat, communication et information en direction des jeunes agriculteurs, des cédants, des collectivités territoriales, des pays et des organisations professionnelles agricoles ...) ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces actions, et devront prévoir la réalisation d'un bilan établi en fin d'année avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Le montant des crédits affectés à ces actions s'élève à 318 065 € soit 70 % de la dotation régionale.

Le solde est payé à la réception, par le DRAAF, du bilan annuel et dans la mesure où les objectifs fixés par les conventions ont été atteints.

Ce bilan doit retracer et mesurer l'efficacité des actions engagées.

<u>ARTICLE 3</u> – MODALITES DE GESTION DES POINTS ACCUEIL INSTALLATION

Le Point Accueil Installation (PAI) est chargé d'informer les candidats sur le parcours préparatoire à l'installation. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt prend en charge une partie de la prestation assurée par le PAI, notamment pour contribuer à l'accompagnement des candidats bénéficiaires des aides à l'installation.

En ce qui concerne les crédits d'État, la DRAAF engage par convention le montant de la subvention destiné à financer le travail des PAI. Ces montants sont calculés sur la base du nombre d'installations des 3 dernières années. Le paiement de l'aide se fait à partir d'un relevé détaillé de la prestation réellement effectuée dans la limite du montant engagé, des montants justifiés par le prestataire et du plafond suivant : 7500€ + (nombre de personnes accueillies au PAI durant l'année x 3 heures x 42€/h) + (nombre de DJA attribuées durant l'année x 3 heures x 42€/h).

Une avance de 50% du montant engagé est versée à la signature de la convention. Le solde sera payé à la réception du bilan de l'action.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE

Les crédits qui pourront être engagés sur la taxe JA au titre de l'année 2015 pour la mise en œuvre des actions individuelles – telle que précisée aux points 1 et 2 de l'article 1 er –, des actions de repérage, animation et communication – telle que définies à l'article 3 – et pour le fonctionnement des Points Accueils Installation – tel que défini à l'article 4, s'élèvent globalement à 250 000 € pour la région Poitou-Charentes.

La répartition départementale de cette enveloppe s'établit conformément au tableau ci-dessous :

	Engagement département DDT	Engagement régional DRAAF		
Bénéficiaires	Actions individuelles	Fonctionnement des Points Accueils	Action de communication	TOTAL (€)
	montant (€)	Installation (€)	(€)	(0)
Charente	22 500€	30 026€	-	52 526€
Charente-Maritime	35 000€	34 716€	-	69 716€
Deux-Sèvres	40 000€	32 322€	-	72 322€
Vienne	40 000€	26 022€	-	66 022€
Poitou-Charentes			194 979€	194 979€
(coordination)	-	-	1747/75	134 3/35
TOTAL (€)	137 500€	123 086€	194 979€	455 565€

Le PIDIL peut faire l'objet de délégations ultérieures, la clé de répartition entre les bénéficiaires pourra alors être différente.

La liquidation et le paiement des aides accordées seront effectués par l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

ARTICLE 6 -

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, les Préfets des départements de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Charente, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les Directeurs départementaux des territoires de Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne, le Directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime, le Directeur Général de l'Agence de service et de paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Poitou-Charentes.

LA PREFETE DE REGION

Christiane BARRET



Arrêté relatif à la

Désignation des membres du CHSCT de proximité de l'académie de Poitiers

237-15

Le recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique :

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 01 décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté rectoral du 05 avril 2012, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2014 portant création du CHSCT académique de proximité et des CHSCT spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers ; Vu les propositions des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014.

Vu les propositions des organisations syndicales

ARRETE

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT de proximité de l'académie de Poitiers créé auprès du Comté technique de proximité de l'académie de Poitiers :

En qualité de membres titulaires (7 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Marie Hélène MOTARD ;
- Madame Sylvie GACHENARD;
- Monsieur Christophe MAUVILLAIN;
- Madame Brigitte PEYRILLE.

-Pour l'Unsa :

- Madame Perrine PROST ;
- Madame Isabelle SOULLARD:

-Pour FNEC-FP-FO:

- Madame Sophie TEXIER;

En qualité de membres suppléants (7 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Sylvie PFEIFFER;
- Madame Christine VERGE-ARCHAIMBAUD;
- Monsieur Patrick VILLARD;
- Monsieur Patrick BELLILAS.

-Pour l'Unsa :

- Madame Corinne BOUCHER;
- Monsieur Adrien CRINIERE.

-Pour FNEC-FP-FO:

-Monsieur Olivier BRUNAUD.

A Poitiers, le 22 septembre 2015

Le recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des universités de Poitou-Charentes.

Jacques Moret



Arrêté modificatif relatif à la Désignation des membres du CHSCT spécial départemental des Deux - Sèvres

n°242-15

Le recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 01 décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté rectoral du 05 avril 2012, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2014 portant création du CHSCT académique de proximité et des CHSCT spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers ; Vu les propositions des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014.

Vu les modifications émanant de la FSU-CGT en date du 25 septembre 2015 ;

Arrête :

Article 1 : les représentants des personnels au CHSCT spécial départemental des Deux-Sèvres créé auprès du Comté technique spécial départemental des Deux-Sèvres sont modifiés comme suit :

En qualité de membres titulaires (7 membres) :

- -Pour l'union FSU/CGT :
 - Monsieur Christian L'hote
 - Monsieur Manuel Dubreuil:
 - Monsieur Richard Tajasque;
 - Madame Michèle Valin
- -Pour l'Unsa:
 - Madame Frédérique Chenebieras-Ferreira;
 - Madame Corinne Boucher;

-Pour FNEC-FP-FO:

- Monsieur Philippe Chollet;

En qualité de membres suppléants (7 membres) :

- -Pour l'union FSU/CGT :
 - Madame Lydie Palpacuer;
 - Madame Julie Couprie;
 - Madame Cristina Ravard;
 - Madame Isabelle Godeau
- -Pour l'Unsa :
 - Madame Béatrice Saint-Germain.
 - Madame Carole Combe.

-Pour FNEC-FP-FO:

-Monsieur Jean-François Raymond.

Article 2 : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date du 1er octobre 2015

A Poitiers, le 28 septembre 2015

Le recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Jacques Moret



Arrêté relatif à la composition du comité de pilotage santé et sécurité au travail de l'académie de Poitiers

N°236-15

Le recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités de Poitou-Charentes,

ARRETE

Sont désignés membres du comité de pilotage santé et sécurité au travail de l'académie de Poitiers, en qualité de titulaires :

Mme Marie-Pierre POIRIER, secrétaire générale adjointe - directrice des ressources humaines

M. Philippe SIRETAS, secrétaire général adjoint, Vienne et dossiers transversaux

Mme Magali SAINT-HILAIRE, secrétaire générale de la DSDEN Charente

Mme Béatrice PILI, secrétaire générale de la DSDEN Charente-maritime

M. Emmanuel ROUETTE, secrétaire général de la DSDEN Deux-Sèvres

M. Jérôme DOREAU, chef de la division accompagnement et de la formation des personnels

Mme Marie-Madeleine POTEVIN, médecin de prévention

La conseillère de service social, conseillère technique du recteur

M. Sylvain RICHARD-LAVASTRE, inspecteur santé sécurité au travail

M. Damien MARMET, conseiller de prévention académique

Mme Maïté PAITREAULT, assistante de service social des personnels de Charente

Mme Dolorès GOUTY, assistante de service social des personnels de la Charente-maritime

Mme Mathilde KAHLAT, assistante de service social des personnels de la Charente-maritime

Mme Magali HUE, assistante de service social des personnels des Deux-Sèvres

Mme Nathalie AUFFRAY, assistante de service social des personnels de la Vienne

Mme Marie-Hélène MOTARD, secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail académique

Mme Anne PERON, secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental de Charente

M. Guy GRIZET, secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental de Charentemaritime Mme Michèle VALIN, secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental des Deux-Sèvres

Mme Sylvie PFEIFFER, secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental de la Vienne

A Poitiers, le 22 septembre 2015

Le recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des universités de Poitou-Charentes.

Jacques Molet